

Etat civil

Naissances:

- Léa TARAMELLI le 26 novembre
- Paco CHASTRE le 22 décembre

Décès:

- Mme Tèrese Penot 82 ans, le 8 janvier (La Chaussée)
- Mme Séverine Bastard, 39 ans, le 14 janvier (Renoué)
- Mme Yvette Airault, 83 ans, le 17 janvier (Foreil)

Vous envisagez de réaliser des travaux ?

S'ils nécessitent la réalisation de tranchées, d'utilisation d'engins de levage, échafaudages, sur le domaine public ou privé, vous devez faire une déclaration de travaux ou une déclaration d'intention de commencement de travaux auprès des gestionnaires de réseaux (électricité, eau, télécom....)

En effet, le sous-sol est de plus en plus encombré de réseaux souterrains et l'intervention sans précaution est source de risques. Il en est de même si vous intervenez auprès de réseaux aériens. Renseignements sur le site www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr ou en mairie.

ACTIVITES

Amicale des Trois Villages

Les festivités de fin d'année organisées conjointement par l'amicale et la municipalité se sont parfaitement déroulées. Le Noël des enfants, le concert Gospel qui a rempli l'église et la soirée crêpes/vin chaud ont été une totale réussite.

Merci à toutes celles et tous ceux qui ont permis la belle réalisation de cette journée.

Jeudis de la chaussée

Merci de noter que le prochain repas aura lieu le 12 février, donc exceptionnellement le deuxième jeudi, au lieu du premier !

Tournoi des six nations de rugby

Chaque rencontre dans laquelle sera impliqué le XV tricolore sera retransmise - grâce à un nouveau rétroprojecteur haute définition - sur grand écran à la salle des fêtes. L'entrée sera libre, buvette et sandwiches sont prévus.

Première rencontre:

France - Ecosse

Samedi 7 février à partir de 17h45 !

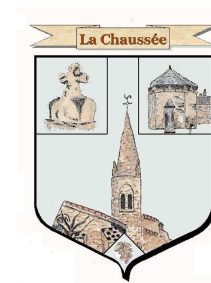
-----0000000-----



UN BRIN DE CHAUSSEE

Numéro 6 – Janvier 2015

édité par nos soins



Le mot du Maire

2014 s'en est allée, vive 2015.

Pour celles et ceux qui n'étaient pas à la cérémonie des vœux le 9 janvier dernier, je vous souhaite, au nom du conseil municipal et du personnel communal, mes meilleurs vœux et une bonne et heureuse année 2015.

Cette cérémonie très conviviale a connu une participation importante. L'accent a été mis sur le rassemblement des habitants, essence même du bien vivre dans notre village et c'est avec plaisir que la centaine de participants a échangé le verre de l'amitié.

Ce fut également l'occasion d'accueillir officiellement les nouveaux habitants du village en 2014. Quelques-uns étaient absents, ce qui est dommage. C'est le meilleur moyen de s'intégrer que de rencontrer les élus, le personnel communal et les habitants.

Vous trouverez dans ce premier numéro de 2015 un certain nombre d'informations importantes pour notre vie quotidienne à tous.

Le premier conseil municipal de l'année définira les orientations qu'il convient d'arrêter en matière budgétaire.

Au risque de me répéter, 2015 sera une année compliquée pour les collectivités territoriales en raison des réformes en cours et du désengagement des services de l'état d'une part, mais aussi des baisses sensibles de ressources financières d'autre part.

Des choix judicieux devront être faits, des priorités devront être définies et chacun devra faire preuve de compréhension pour que tout puisse se dérouler dans un climat serein et responsable.

Je vous souhaite bonne lecture de ce nouveau numéro.

Bien cordialement,

Alain LEGRAND

INFOS PRATIQUES

Détecteur de fumée

A partir du 1^{er} mars, tous les foyers devront être équipés de détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone.

Attention aux types d'appareils que vous souhaitez acquérir, rapprochez-vous d'un professionnel ou de votre compagnie d'assurance pour être certain qu'ils seront homologués. En effet, comme toujours lors d'une nouveauté, il se vend tout et n'importe quoi.

Blason

Le blason de La Chaussée a vu le jour début janvier grâce à la passion en héraldique et le savoir faire d'un habitant de la commune (M. Denis). Il a été adopté comme le blason officiel par le conseil municipal et figurera donc sur toutes les correspondances officielles.

Parallèlement, un écusson réalisé grâce à la participation conjointe de MM. De La Bouillierie et Sirault a également vu le jour. Cet écusson est mis à la disposition des associations qui pourront l'utiliser sans restriction.



Elections

La réforme de la territorialité entraîne une réduction du nombre de cantons et la disparition des conseillers généraux. Il n'y a désormais plus que 17 cantons dans notre département. Nous dépendrons maintenant du canton de Loudun.

Les 22 et 29 mars, nous serons amenés à élire les conseillers départementaux. Le bureau de vote se tiendra comme d'habitude dans la salle des fêtes de 08h00 à 18h00.

Terrain du lotissement

Le terrain initialement prévu pour le lotissement est loué pour une durée de trois ans et y verra séjourner chevaux et poulains. La clôture est actuellement en cours d'installation. Il sera bordé de jachère fleurie, au printemps, pour agrémenter le centre bourg.

Un peu d'histoire....

Extrait du conseil municipal du 18 février 1894, à midi :

M. le Maire expose au conseil municipal, que tous les ans, Monsieur l'instituteur municipal se plaint d'être obligé de prendre une partie du préau des filles pour lui servir de bûcher, ce qui attire des observations désagréables de la part de ses chefs à chaque inspection – que les mêmes chefs font aussi remarquer que le petit hangar placé au milieu de la cour, au-dessus du puits, rend la surveillance difficile pendant la récréation. L'école n'ayant pas non plus de buanderie, la femme de l'instituteur est obligée de couler sa lessive dans la cuisine : le parquet et le plafond de cette salle sont de ce fait détériorés.

Pour obvier à ces inconvénients, M. le Maire a chargé M. Martin, architecte à Moncontour de dresser un plan et un devis des travaux à exécuter etc...

Plan communal de sauvegarde

Le plan communal de sauvegarde est mis en place et validé par le conseil municipal depuis le 1^{er} décembre dernier. C'est un document de la plus haute importance qui permettra, autant que faire se peut, de faire face aux risques et accidents survenant sur la commune. Il est à la disposition du public en mairie et peut vous être adressé par internet sur simple demande.

Vous avez certainement remarqué ces derniers jours les drapeaux oranges vous indiquant une alerte, (météo cette fois), à des endroits stratégiques de La Chaussée, la Grande Chaussée et Renoué. Si vous avez un doute sur la nature du risque prévisible, n'hésitez pas à contacter la mairie (24h/24) pour connaître les informations en notre possession. Il appartient aussi à chacun d'entre nous de s'assurer que les personnes seules, malades ou dépendantes sont bien informées. Ce plan communal de sauvegarde est aussi celui de chacun des habitants et un vecteur de citoyenneté et d'entraide mutuelle.

Travaux

D'importants travaux d'élagage dans les chemins forestiers ont été effectués dès les premiers jours de cette nouvelle année. Ils avaient pour but d'éliminer les branches, parfois nombreuses, qui endommageaient le matériel agricole. Grâce à la participation de trois agriculteurs qui ont aidé bénévolement, il a été possible de faire presque deux fois plus que les prévisions pour le même prix. Un grand merci pour cet exemple de citoyenneté.

Cabine téléphonique

La suppression de la cabine téléphonique est toujours d'actualité. Cependant, la loi imposant un point téléphonique dans chaque village n'étant toujours pas supprimée, Orange ne peut donc pas se mettre dans l'illégalité en répondant totalement à notre souhait. La cabine disparaîtra donc dans des délais aussi courts que possibles, au profit d'un "point-phone" qui sera implanté sous le porche entre l'entrée principale de l'église et la cour de la mairie, juste à coté du défibrillateur.

Eclairage public

Deux points lumineux seront installés au lieu dit "Sarcalé", entièrement démunis d'éclairage public actuellement.

Pré-plainte

Vous êtes victime d'un acte méritant le dépôt d'une plainte: il vous est possible de déposer une pré-plainte par Internet qui vous fera gagner un temps précieux. La procédure est la suivante :

- tapez : pré-plainte en ligne
- indiquez l'ensemble des renseignements demandés
- votre pré-plainte parviendra à la brigade de Gendarmerie locale qui mettra tous les éléments en forme et prendra contact avec vous pour que vous passiez signer votre plainte devenue définitive, et il vous sera alors remis votre récépissé de dépôt de plainte.

Bien entendu, si vous ne répondez pas à cette invitation, votre plainte deviendra caduque faute de signature.

Cette procédure simple, rapide et pratique fera gagner du temps tant au plaignant qu'au service enquêteur.